



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

## MAIRIE DE WOUSTVILLER

### ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS UNE PARTIE DE L'IMPASSE DU STADE

Le Maire de la Commune de WOUSTVILLER,

Vu les articles L 131- et 131-3 du Code des Communes,

Considérant qu'à l'occasion de l'**animation Noël Magique** organisée le **vendredi 15 décembre 2023**, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans cette voie.

**ARTICLE I** : Du **jeudi 14 décembre 2023** à partir de 8 heures au **samedi 16 décembre 2023** à 10 heures, une partie de l'impasse du Stade (devant le boulodrome) sera interdite à la circulation et au stationnement.

**ARTICLE II** : Les contrevenants au présent arrêté seront verbalisés : la gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE III** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de Sarreguemines
- Monsieur le Capitaine du centre de secours de Sarreguemines
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Woustviller

Fait à Woustviller, le 30 novembre 2023

Madame le Maire,



Sonya CRISTINELLI-FRATBOEUF

MAIRIE DE WOUSTVILLER

24 rue de Nancy - 57915 WOUSTVILLER - Tél. 03 87 98 07 20 - Fax 03 87 98 21 24 - mairie@woustviller.fr

SIRET 215 707 522 00011